



Dans la continuité de nos précédentes lettres d'informations, cette édition d'automne est placée sous

le signe de la prévention des risques et de l'accompagnement social des salariés rencontrant des difficultés socio-professionnelles.

Rentrée oblige, vous découvrirez la mise en place d'un nouveau module E.Learning sur le thème du sommeil ainsi que le calendrier des futurs ateliers consacrés à la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

Le risque professionnel est communément associé à l'activité physique pouvant avoir des conséquences néfastes sur la santé physique des salariés de type TMS ; or un poste plus statique, tel le travail sur écran comporte également sa part de risques qu'ils soient physiques ou plutôt liés à la charge mentale. C'est le sujet phare de cette édition.

Pour information les TMS (Trouble Musculo-Squelettiques) ont des impacts sur l'entreprise et sur les salariés. Nous pouvons citer l'absentéisme, les difficultés pour remplacer le personnel absent et une surcharge de travail pour ceux qui restent, des restrictions médicales voire des inaptitudes au travail et à terme, une dégradation du climat social associée à une mauvaise image de l'entreprise.

Traduits en chiffres, les TMS représentent 4/5ème des maladies professionnelles et 1/5ème des accidents du travail, 50 % laissent des séquelles.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Service de Santé au Travail, le GMSI 84, qui peut vous aider à mettre en place des actions de prévention au-delà d'accompagner vos salariés souffrants de TMS.

La Santé au Travail est notre métier, la Prévention est notre ambition.

Bonne lecture.

Joelle THERIN, Présidente du GMSI 84

« J'ai mal à mon écran ! »

L'écran fait partie de notre quotidien, et constitue pour la plupart des entreprises un outil de travail privilégié devenu indispensable...et comme tout outil, il peut faire mal ! C'est sans compter sur la croissance exponentielle de l'utilisation de l'ordinateur portable... En effet, le risque engendré par le travail sur écran est trop souvent mésestimé, et peut être délétère pour la santé de ses utilisateurs.

Il est à l'origine, notamment, de troubles musculo-squelettiques, plus communément appelés "TMS".

"TMS", c'est-à-dire ?

Les troubles musculosquelettiques regroupent des maladies affectant les muscles, les tendons, les articulations et la colonne vertébrale. Les parties du corps les plus fréquemment atteintes sont : le dos, les membres supérieurs (poignet, épaule, coude), plus rarement les membres inférieurs (genoux).

Les TMS ont des causes multiples, mais l'activité professionnelle joue souvent un rôle dans leur survenue, leur maintien ou leur aggravation.

Concernant le travail sur écran, ces pathologies sont principalement liées à la répétition des gestes, et/ou à la mauvaise position au poste de travail.

"TMS" : au 1^{er} rang des maladies professionnelles

(tableau MP 57)

Malheureusement, ces maladies professionnelles persistent, et pèsent lourd sur la performance des entreprises : elles ont augmenté de 60% en 15 ans!

En 2015, les TMS ont représenté plus de 87% des maladies professionnelles ayant entraîné un arrêt de travail ou une réparation financière en raison de séquelles.



"TMS", comment y remédier ?

Pour **anticiper** l'apparition de cette problématique de santé, l'entreprise doit engager **une vraie démarche de prévention sur le poste de travail** : « c'est le travail qui doit s'adapter à l'homme, et non l'inverse ! ».

Pour prévenir et limiter les effets sur la santé liés au travail sur écran, il convient d'être vigilant à l'aménagement et à l'implantation des postes de travail, au choix du matériel, à l'affichage des informations à l'écran mais aussi au contenu et à l'organisation des tâches de travail.

"TMS", comment le GMSI 84 peut vous aider ?

Notre service de santé au travail peut intervenir sur demande de l'employeur, à la suite d'un suivi de santé individuel d'un salarié ou au cours de tout type de visite en entreprise par l'équipe pluridisciplinaire (médecin du travail, infirmière santé travail, conseiller technique de prévention et/ou ergonome). Ils vous aideront à réfléchir aux risques physiques à court et à long terme engendrés par le travail statique sur écran. Ils vous accompagneront dans la mise en oeuvre de stratégies préventives pour réduire ces risques.

Un des axes du projet de service du GMSI 84 concerne justement cette question. L'objectif du service vise à améliorer les connaissances des employeurs et des salariés sur ces risques.

En complément des conseils prodigués, et des actions en milieu de travail, le GMSI 84 organise pour vous des sensibilisations collectives.

OU ?

Dans les centres du GMSI84 ou dans vos locaux

QUAND ?

Dès JANVIER 2020

COMMENT ?

Apports théoriques et mises en situation pratiques

Le coût de la prestation est inclus dans votre cotisation.

Vous êtes intéressé ?

Rapprochez-vous de votre médecin du travail référent

ACTUALITÉS

ATELIERS D.U.E.R.

(Document Unique
d'Evaluation des Risques)

**Des ateliers pour
accompagner les
entreprises de
moins de
5 salariés,**

issues des domaines
suivants :

Boulangerie / Pâtisserie
Boucherie / Charcuterie

Planning des ateliers

Carpentras :
7 novembre 13h30

Vaison :
14 novembre 13h30

Isle/Sorgue :
21 novembre 13h30

Monteux :
28 novembre 13h30

**L'inscription à nos
ateliers est comprise
dans votre cotisation !**

Contactez votre équipe
pluridisciplinaire pour y
participer.



Groupement
Médico Social
Interprofessionnel

214, rue Edouard Daladier
84200 CARPENTRAS
Tel. 04 90 67 65 65
Fax : 04 90 67 65 69

Rejoignez-nous sur le net :
www.gmsi84.fr

*N'hésitez pas à nous faire
part de vos remarques et
autres suggestions, et de
vos remarques, contactez
nous...*

contact@gmsi84.fr

Comité de rédaction :
Joëlle THERIN
Armelle LUCERINO
Annick ROYERE
Géraldine SIFFERMANN

Comité éditorial :
Joëlle THERIN
Michel PÉRÉ

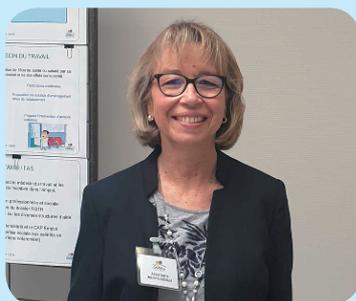
Nouveau module E.Learning : « le sommeil indispensable à la vie »

Un nouveau module vient compléter le panel de formations en ligne que votre service de santé au travail met à votre disposition sur son site internet www.gmsi84.fr. Visant à sensibiliser vos salariés, il identifie les causes, les effets et les conséquences des troubles du sommeil sur la santé.

Il présente les bons réflexes à appliquer par les salariés qui travaillent de nuit concernant leur hygiène de vie (rythme de sommeil, alimentation...) et ceux à appliquer par les employeurs (obligations spécifiques liées au travail en horaires atypiques, conseils d'organisation du travail...). N'attendez plus, testez le !

L'ASSISTANTE MEDICO-SOCIALE du GMSI 84

Une aide précieuse pour les salariés en difficultés socio-professionnelles



Dans le cadre de la santé au travail, et la création d'équipes pluridisciplinaires, votre service de santé au travail a mis en place en interne un service social afin d'assurer la continuité de la prise en charge globale du salarié, en rapport avec le travail.

Annick ROYERE occupe la fonction d'assistante Médico-sociale au GMSI 84 depuis 2010. Elle travaille en étroite collaboration avec le Médecin du Travail, afin d'aider les salariés à trouver des solutions adaptées à leur situation.

A la suite d'une problématique de santé, décelée lors d'une visite médicale, les salariés peuvent la rencontrer sur rendez-vous afin qu'elle évalue leur situation professionnelle et/ou sociale, en lien avec leur problématique de santé actuelle ou à venir. Elle peut également renseigner les employeurs sur la prévention de la désinsertion professionnelle.

Plus concrètement...

...un salarié peut avoir besoin d'un poste aménagé, d'une reconversion professionnelle ou risquer une inaptitude à son poste de travail..., l'AMS peut l'accompagner dans ses démarches. Elle peut par exemple l'aider à rédiger un dossier de Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et l'informer des différents acteurs, et autres structures d'aide au maintien dans l'emploi. En 2018, Mme ROYERE, et les partenaires de la prévention de la désinsertion professionnelle, ont permis à une trentaine de salariés d'être maintenus dans l'emploi.

Contact : 04 90 67 65 82

Les actions de formation et de prévention des travailleurs saisonniers



Dans la lettre d'information n°9, nous vous annonçons la mise en place de sessions d'AFP pour les travailleurs saisonniers. Le Parc Spirou a largement répondu présent et a été partie prenante du projet. Entre le mois de mai et le mois d'août, 11 sessions ont permis la sensibilisation d'environ 130 salariés.

Un binôme composé d'une infirmière santé travail et d'un conseiller technique en prévention a animé les différents groupes, sur deux thématiques : l'animation et la restauration. Ce fut l'occasion d'échanger avec les saisonniers sur leurs conditions de travail, sur les risques professionnels auxquels ils sont exposés et sur les mesures de prévention mises en place par l'employeur.

Cette action a été couronnée de succès grâce à la collaboration efficace de notre assistante et de la responsable des ressources humaines du parc. A l'année prochaine !

Comment choisir un fauteuil de bureau?

Dossier

Haut, inclinaison réglable avec possibilité d'ajuster la dureté du balancement
Renforcement du soutien lombaire réglable en hauteur

Appui tête

Réglable afin de pouvoir reposer la tête de manière confortable

Accoudoirs

Réglable en hauteur et en profondeur, pouvant être ôtés si besoin

Assise

Confortable, ferme avec bon appui
Réglable en hauteur, voire en profondeur

Mobilité

Rotation de l'assise
Roulettes adaptées au type de sol, à maintenir en bon état.



Testez le fauteuil avant de l'acheter !

N'hésitez pas à faire appel à l'équipe santé travail du GMSI 84